

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 29 septembre 2023

N°19/Marchés publics

Autorisation de signature - Accord-cadre de nettoyage des voies, trottoirs, espaces publics, noues et mobilier urbain

Le vendredi 29 septembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR

Représentés : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Véronique CHAINIAU, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : Mme Géraldine MEDDA, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absent :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'accord-cadre de nettoyage des voies, trottoirs, espaces publics et mobilier urbain, lot n°2 « Balayage manuel sur le secteur Derrière les Murs et Cerisaie » n'a pas été reconduit pour la période 2023-2024.

Un courrier en ce sens a été notifié le 18 novembre 2022 au titulaire de ce lot, la société DERICHEBOURG POLYCEJA. Ce lot a, par conséquent, pris fin au 31 janvier 2023.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle consultation a été lancée en appel d'offres ouvert le 03 février 2023 ; la date limite de remise des plis était fixée au 9 mars 2023 à 12h00.

Suite au constat d'une irrégularité dans la procédure, la ville de Villiers-le-Bel a déclaré la procédure sans suite et relancé la procédure selon les mêmes modalités, à savoir l'appel d'offres ouvert, le 19 mai 2023 avec une date limite de remise des offres au 22 juin 2023 à 12h00.

M. le Maire indique que le présent accord-cadre est réservé aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Les prestations concernent le balayage manuel sur le secteur Derrière-les-Murs, Cerisaie et Puits-la-Marlière/abords du Parc des Sports et des Loisirs.

Plus précisément :

- Nettoiemnt des voies, trottoirs, espaces publics et noues
- Mise à disposition de matériel
- Mise à disposition de personnel

M. le Maire indique que l'accord-cadre est passé pour une période initiale d'un an à compter de la notification. Il est reconductible tacitement, 3 fois par période d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne saurait excéder 4 ans.

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Maximum HT
240 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

M. le Maire indique que la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 11 septembre 2023, a analysé la seule réponse reçue de l'Association de préfiguration de la régie de quartier de Villiers-le-Bel.

Après l'analyse de cette réponse, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre pour le nettoyage des voies, trottoirs, espaces publics, noues et mobilier urbain à l'Association de préfiguration de la régie de quartier de Villiers-le-Bel.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'accord-cadre pour le nettoyage des voies, trottoirs, espaces publics, noues et mobilier urbain avec **l'Association de préfiguration de la régie de quartier de Villiers-le-Bel**, 1 Place de la Traverse - 95400 VILLIERS-LE- BEL.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision de la Commission d' Appel d'Offres du 11 septembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux – Habitat - Développement Durable du 14 septembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 septembre 2023,

AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre pour le nettoyage des voies, trottoirs, espaces publics, noues et mobilier urbain avec l'Association de préfiguration de la régie de quartier de Villiers-le-Bel.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1)

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis MARSAC pour la séance ne prend pas part au vote de cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le :
Transmission en Sous-préfecture le :

12 OCT. 2023

12 OCT. 2023